

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 13 ET 14 DECEMBRE 2021

Point 10 de l'ordre du jour

Transmission du postulat déposé par Mme Anne Niquille Charrière, pour le groupe Les Vert·e·s, et M. Erwan Keravec, pour le groupe PS, demandant une étude pour l'obtention du label « Commune en santé »

Lors de la séance du 11 octobre 2021, Mme Niquille et M. Keravec ont déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 15 novembre 2021, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Anne Niquille Charrière, pour le groupe Les Vert·e·s, et M. Erwan Keravec, pour le groupe PS, demandant une étude pour l'obtention du label « Commune en santé ».

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Emmanuelle Favre Gende

La Secrétaire

Nicole Jacqueroud

Postulat demandant une étude pour l'obtention du label « Commune en santé »

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Suite au récent compte-rendu dans la presse quant à la labélisation « Commune en santé » d'Estavayer-le Lac, nous proposons que Bulle-La Tour-de-Trême s'annonce pour faire partie des 2 à 3 communes fribourgeoises incluses dans la phase 2022 du projet pilote cantonal.

Les communes ont en effet tout à gagner de cette démarche, car celle-ci met en valeur les mesures existantes en prévention et promotion de la santé tout en développant une dynamique positive entre les différentes parties prenantes déjà impliquées, parfois même au niveau régional.

L'identification des besoins qui résulte du processus de labélisation permet également d'ajuster les actions futures en matière de prévention et promotion de la santé, et à terme d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens tout en favorisant une meilleure intégration et cohésion sociale.

Nous vous remercions dès lors de considérer notre proposition.

Merci de votre attention. »